



**MAISON DES PERSONNES HANDICAPÉES
DE SEINE-ET-MARNE**

HANDICAP

COMITÉ DES PERSONNES CONCERNÉES : LE LANCEMENT, C'EST MAINTENANT !



Rejoignez* le futur Comité des personnes concernées par le handicap !

Créé le: 13/03/2024

L'appel à candidatures pour le comité des personnes concernées a été lancé le 28 février 2024 avec la publication de :

- Une page Internet dédiée sur le site de l'ARS, qui est publique depuis le 26 février :
<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/creation-dun-comite-des-personnes-concernees>
(<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/creation-dun-comite-des-personnes-concernees>)

Il constitue une formidable opportunité pour mieux prendre en compte la parole des personnes pour lesquelles l'ARS Île-de-France et l'ensemble des acteurs franciliens du champ médico-social oeuvrent quotidiennement.

Il prolonge et découle de nombreuses actions de l'Agence déjà entreprises depuis plusieurs années : la concert

ation qui a eu lieu dans le cadre PRS3 avec des personnes concernées, le COPIL de transformation de l'offre, le soutien par les délégations départementales et le siège aux gestionnaires, aux acteurs, aux associations portant la prise en compte de la parole des usagers et l'auto-détermination, les séminaires dédiés à ces thèmes... Il franchit une marche supplémentaire notamment dans l'affirmation de sa pérennité, de son appui à toutes les missions de l'Agence en lien avec le handicap, dans sa composition, dans son partenariat avec le CNCPH (Conseil national consultatif des personnes handicapées.), dans sa volonté d'accueillir des adultes et des enfants, de s'adresser à toutes les personnes vivant ou non en ESMS.

FOIRE AUX QUESTIONS



FAQ comité usager PDF - 521.04 Ko (/sites/www.mdp77.fr/files/media/downloads/20240228_cpc_02_faq.pdf)